



Commune
de Puidoux

PREAVIS MUNICIPAL No. 04/2010

DU 25 MAI 2010

CONCERNANT

**UNE DECISION RELATIVE A UNE DEMANDE DE CREDIT
DE Frs. 120'000.00 POUR LA POSE
ET LA MODIFICATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC
DE LA RTE DE LA GARE A LA RTE DU FLONZALEY**

**AINSI QUE LA REMISE EN ETAT D'UN TRONCON DE TROTTOIR
A LA RTE DU FLONZALEY**

LA MUNICIPALITE DE PUIDOUX

AU CONSEIL COMMUNAL

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le chantier des bâtiments de la route du Flonzaley étant en phase terminale, certains travaux nous incombent.

La partie existante du trottoir a été remise en état par les promoteurs du complexe. Ils ont également, selon la convention signée avec la Vaudoise Assurances, pris à leur charge la création de la nouvelle partie à l'Ouest des bâtiments.

La Commune quant à elle prend en charge la partie de liaison à l'Est des bâtiments. Il est à noter que ce tronçon de remise en état est déjà réalisé, puisque nous avons profité des travaux en cours pour le faire.

Dans les travaux de création du nouveau trottoir, n'est pas comprise la pose de l'éclairage public, ainsi que le déplacement d'un mât à l'angle de la Rte du Flonzaley et du Ch. du Montchervet. Le déplacement du mât est déjà réalisé, ce travail était nécessaire pour permettre la construction du trottoir. Les tubes et les socles pour l'alimentation des nouveaux mâts ont été posés lors de l'encaissement du trottoir, ceci nous a permis d'économiser la creuse sur ce secteur.

La Municipalité a décidé de profiter de ces travaux sur notre éclairage pour poursuivre l'échange des têtes de luminaires dans ce secteur. C'est depuis le bas de la Rte de la Gare que nous vous proposons de le faire. Pour rappel, notre système de luminaires utilise dans cette zone des ampoules type « HPL au mercure » ce genre d'ampoules ne sera plus fabriquées dès 2012. C'est également par soucis d'économie d'énergie que nous échangeons ces éléments.

Les nouvelles têtes sont équipées d'un système d'abaissement, qui permet de descendre la luminosité pendant une durée déterminée de la nuit. Les anciens mâts seront conservés, ils sont toujours en bon état.

Les devis rentrés se décomposent comme ceci :

OFFRES JDC ÉLECTRICITÉ, CGC ET GBC ENTREPRISES SA

Carrefour Rte du Flonzaley-Ch. du Montchervet

Déplacement du mât existant	Frs.	3'000.00
-----------------------------	------	----------

Rte de la Gare et du Flonzaley

Echange des têtes existantes	Frs.	37'000.00
------------------------------	------	-----------

Rte du Flonzaley – Ch. de la Croix

Nouvelle installation	Frs.	20'000.00
-----------------------	------	-----------

Génie civil

Selon offre CGC jointe à l'offre JDC	Frs.	21'000.00
--------------------------------------	------	-----------

Travaux déjà exécutés par GBC Entreprises SA

Selon devis	Frs.	<u>25'000.00</u>
-------------	------	------------------

Divers et imprévus	Frs.	5'500.00
--------------------	------	----------

Total hors taxes	Frs.	111'500.00
------------------	------	------------

TVA7.6%	Frs.	<u>8'474.00</u>
---------	------	-----------------

Total TTC	Frs.	<u><u>119'974.00</u></u>
-----------	------	--------------------------

Total arrondi	Frs.	<u><u>120'000.00</u></u>
----------------------	-------------	---------------------------------

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de Puidoux de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PUIDOUX

- Vu** le Préavis municipal No. 04/2010 concernant une décision relative à une demande de crédit de Frs. 120'000.00 pour la pose et la modification de l'éclairage public de la Rte de la Gare à la Rte du Flonzaley, ainsi que la remise en état d'un tronçon de trottoir à la Rte du Flonzaley ;
- Ouï** le rapport de la Commission ad hoc chargée de son étude ;
- Ouï** le rapport de la Commission de gestion ;
- Vu** que l'objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de pose et de modification de l'éclairage public de la Rte de la Gare à la Rte du Flonzaley, ainsi que la remise en état d'un tronçon de trottoir à la Rte du Flonzaley, tels que présentés dans le préavis municipal No. 04/2010 du 25 mai 2010, pour un montant total TTC de Frs. 120'000.00 ;
2. d'autoriser la Municipalité à financer ces travaux par la trésorerie communale ;
3. d'autoriser la Municipalité à amortir le montant à charge de la commune selon les possibilités financières, mais au maximum en dix ans.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

René Gilliéron



La Secrétaire

Brigitte Berger